

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/301

Jardins partagés - Convention d'occupation temporaire avec l'Association « La Montée Bonachoux » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain municipal situé montée Bonafous à Lyon 4e, à usage de jardin partagé

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme BESSON Dounia

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>SEANCE DU 7 JUILLET 2014</b> |
|---------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2014/301 - JARDINS PARTAGES - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L'ASSOCIATION « LA MONTEE BONACHOUX » POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ MONTEE BONAFOUS A LYON 4E, A USAGE DE JARDIN PARTAGE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « La Montée Bonachoux», dont le siège social est 12 montée Bonafous à Lyon 4<sup>e</sup>, déclarée en Préfecture du Rhône le 8 février 2014 sous le n° W691085084, a été créée autour d'un projet de création d'un jardin partagé à l'initiative d'un groupe d'habitants. Elle a pour objectifs la culture, la gestion et l'animation d'un jardin potager partagé, lieu de rencontre des habitants du quartier de la Croix-Rousse, en vue de :

- l'amélioration de la biodiversité ;
- la préservation de l'environnement, en réalisant des cultures selon les pratiques éco-responsables et sans intrants chimiques ;
- la réappropriation des liens entre le vivant et l'alimentation ;
- tisser des liens entre les habitants.

Un terrain de propriété communale, appartenant au domaine public et situé montée Bonafous, clôturé et actuellement géré par la direction des espaces verts de la Ville de Lyon, a été choisi pour être le support de ce jardin. Après avis des différents services techniques concernés (balmes, immobilier, espaces verts), ce terrain est adapté à la création d'un jardin partagé. L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin seront gérées par l'occupant, la Ville de Lyon assurant la gestion des serrureries et des arbres et arbustes situés en fond de parcelle. La Ville de Lyon ne prend pas en charge l'approvisionnement en eau.

Le projet de convention, joint au rapport, est soumis à votre approbation. Il prévoit une mise à disposition à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2016. La surface totale mise à disposition de l'Association est de 130 m<sup>2</sup>, pour une valeur locative totale annuelle de 520 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention d'occupation.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

**DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « La Montée Bonachoux », concernant la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communal situé montée Bonafous à Lyon 4<sup>e</sup>, à usage de jardin partagé, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON